



**QUE PEUT FAIRE UNE COMMUNE  
RURALE POUR ANTICIPER LE  
VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ?**



## SOMMAIRE

---

- 3** | Préface
- 4** | Introduction
- 5** | Prendre la juste mesure du phénomène
- 9** | Agir au niveau local : pourquoi et avec quels outils ?
  
- 12** | INFORMER  
pour favoriser le bien vieillir
- 16** | SOUTIEN COMMUNAUTAIRE  
intégrer et impliquer les aînés dans la vie sociale
- 20** | SOUTIEN COMMUNAUTAIRE  
soutenir les personnes fragilisées et leurs proches
- 26** | PRÉVENIR ET SOIGNER  
pour un vieillissement actif et en bonne santé
- 30** | LOGER  
développer des habitats Amis des Aînés  
et diversifier les formules
- 36** | AMÉNAGER  
pour améliorer l'accessibilité
- 40** | AGIR  
pour la mobilité
- 44** | RENFORCER  
les commerces et services
- 46** | CONCLUSION
- 49** | LEXIQUE



# QUE PEUT FAIRE UNE COMMUNE RURALE POUR ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ?



Le vieillissement de la population est certainement l'enjeu sociétal majeur des prochaines décennies.

Soucieuse d'apporter aux communes rurales qu'elle accompagne des solutions concrètes adaptées à la réalité de terrain, la Fondation Rurale de Wallonie a initié en interne un groupe de travail consacré à cette problématique.

Durant plusieurs mois, ce groupe de travail a recherché, mutualisé et tenté d'améliorer les réponses dont les communes rurales disposent dans le cadre de leur Opération de Développement Rural (ODR) pour relever le défi du vieillissement de leur population. Ces réponses ont été complétées par des solutions innovantes menées ailleurs.

Dans cette brochure, je vous propose donc de partager ces solutions ainsi qu'un certain nombre de recommandations pour leur mise en œuvre.

Les analyses et réflexions du groupe ont été alimentées par l'expertise pointue d'intervenants et de relecteurs issus des milieux institutionnel et associatif. Qu'il me soit ici permis de les remercier chaleureusement pour leur apport !

**Robert Meureau,  
Président**

Mai 2018



« **C'est au cœur des collectivités locales que l'essentiel des solutions opérationnelles trouveront leur place. Il s'agit donc d'un défi majeur pour les communes, rurales en particulier, qui devront soutenir et mettre en place ces solutions de proximité.** »

Les prévisions démographiques réalisées à l'échelle mondiale, européenne, nationale ou régionale, s'accordent sur une augmentation importante du nombre de personnes âgées dans les prochaines décennies. La Wallonie n'échappe pas à cette tendance.

Pour faire face à ce phénomène, les pouvoirs publics se mobilisent. La politique wallonne privilégie le maintien à domicile des aînés. Ce dispositif s'articule notamment autour de l'Assurance Autonomie, la coordination des actions des professionnels de la santé et des réseaux de soins à domicile ainsi que la promotion des formules intermédiaires entre le domicile et la maison de repos (centres de court séjour, résidences-services, autres formes d'habitat communautaire, ...).

Mais c'est au cœur des collectivités locales que l'essentiel des solutions opérationnelles trouveront leur place. Il s'agit donc d'un défi majeur pour les communes, rurales en particulier, qui devront soutenir et mettre en place ces solutions de proximité.

Un des enjeux essentiels est de rendre chacun acteur de son projet de vie et de son vieillissement, pour lui-même mais aussi pour changer les mentalités et la manière de percevoir les aînés. Il en résultera une meilleure prise en charge du vieillissement et une réduction des charges pour les communes.

Pour ce faire, les communes rurales disposent d'un outil adapté à leurs besoins : l'Opération de Développement Rural (ODR) concrétisée par le Programme Communal de Développement Rural (PCDR). De par sa transversalité, son rôle intégrateur et son approche participative, l'ODR est en effet particulièrement appropriée pour définir une stratégie globale d'anticipation du vieillissement de la population et pour mettre en œuvre de nombreuses solutions concrètes.

Ce sont ces initiatives que cette publication souhaite mettre en lumière. Des exemples wallons donc, mais également des bonnes pratiques venues d'ailleurs. Ces solutions, mises en œuvre au profit de toutes les catégories d'âge, sont abordées sous l'angle de la mobilité, du logement, de l'aménagement des espaces et lieux publics, de l'intégration sociale et du soutien de la personne, de la santé, de l'accès aux commerces et services ou encore de l'information et de la sensibilisation. Elles concernent les politiques et actions que les collectivités locales peuvent mener, en dehors des prérogatives des pouvoirs fédéral et régional ou des choix individuels. Ainsi, pour ce qui est de la santé, par exemple, la solution sera de suggérer comment la Commune peut faciliter l'accès aux soins (taxi social, maison médicale, ...) et la prévention mais ne portera pas sur l'organisation des soins de santé eux-mêmes.

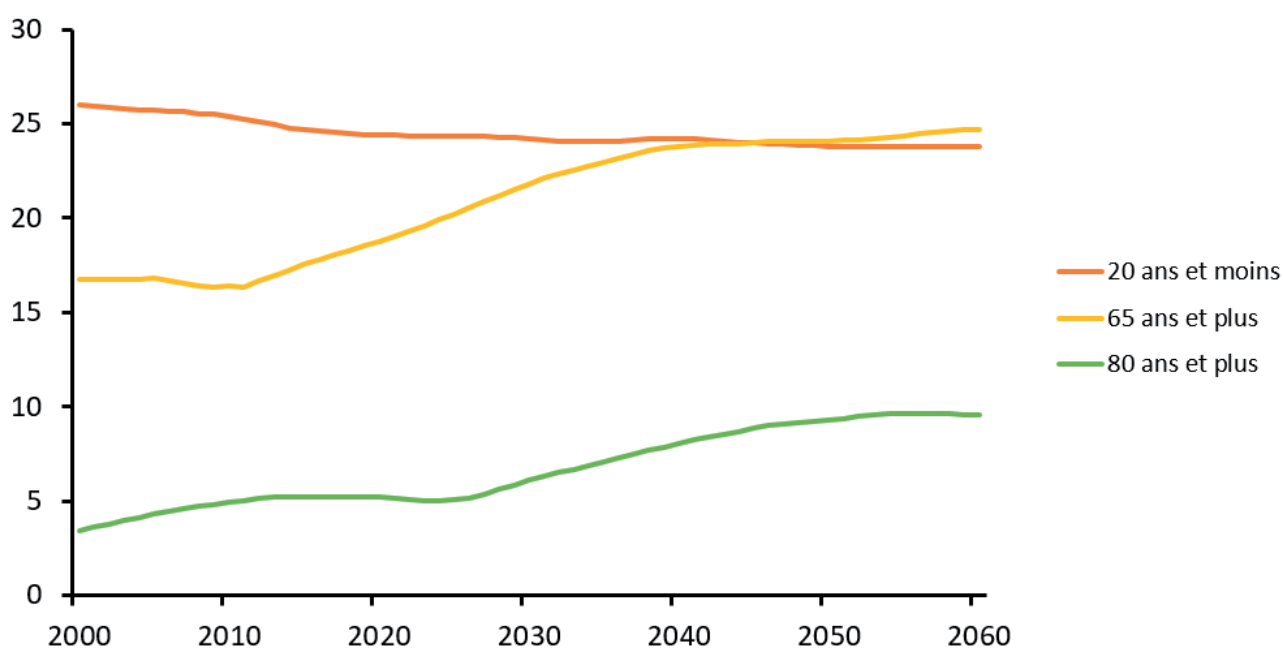


## PRENDRE LA JUSTE

### MESURE DU PHÉNOMÈNE

#### LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, UN ENJEU MAJEUR POUR LA COLLECTIVITÉ ET POUR LA PERSONNE

Les perspectives démographiques pour la Wallonie établies par le Bureau fédéral du Plan (BFP) entre 2000 et 2060 démontrent l'ampleur du vieillissement de la population.



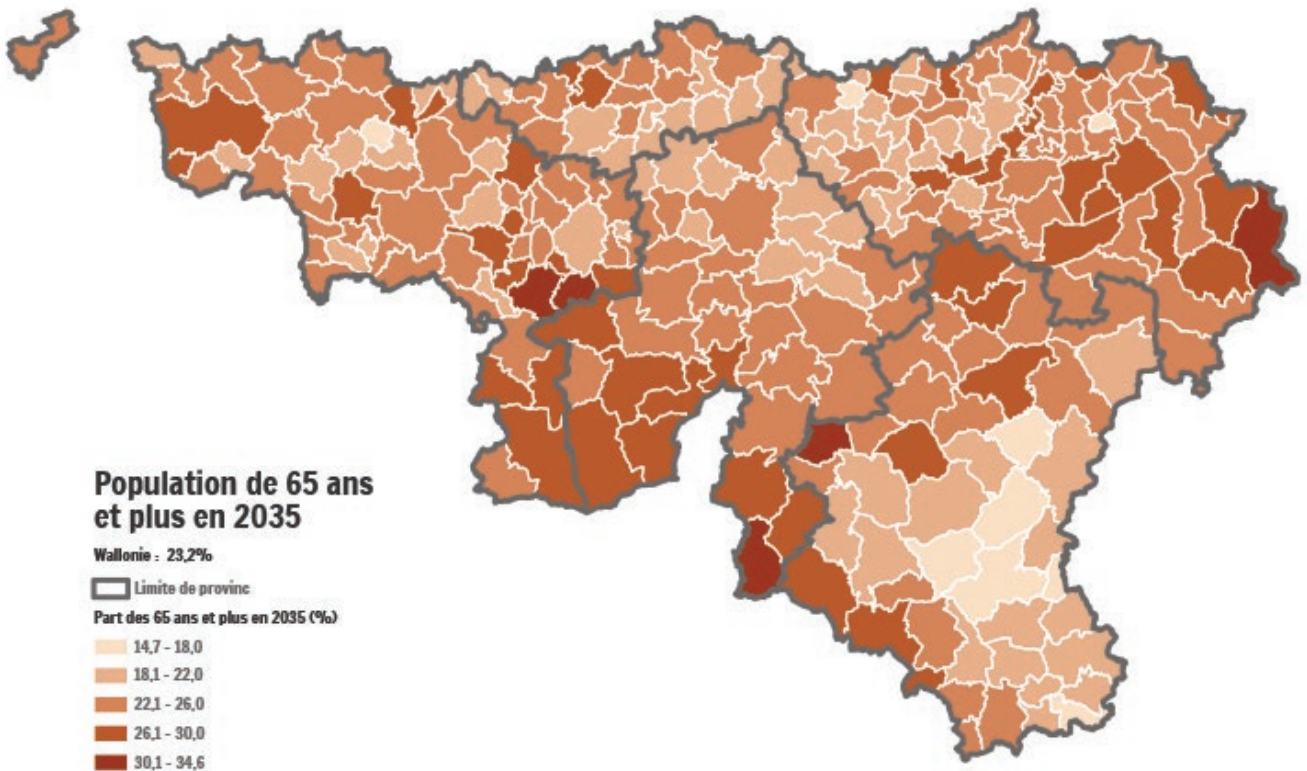
Alors que la proportion de jeunes de 20 ans et moins n'évolue que très peu au cours de la période, celle des personnes de 65 ans et plus augmente considérablement.

Ces dernières représenteront en moyenne 23% de la population à l'horizon 2035 et 24,7% en 2060 alors qu'elles étaient 18% en 2017<sup>1</sup> !

La proportion des personnes de 80 ans et plus suit la même tendance. Elle augmentera de 5,2% en 2017 à 7,1% en 2035 et 9,6% 2060. C'est ce groupe d'âge, le plus fragilisé par la perte d'autonomie, qui montre la plus forte progression.

<sup>1</sup> IWEPS - Fiche D009-POP.65+

« La génération du baby-boom est devenue celle du papy-boom ! »



Auteur : IWEPS, 2017 : Sources : SPF Economie Direction générale Statistiques : Registre national : Calculs : IWEPS

Le vieillissement de la population ne sera pas homogène sur tout le territoire wallon<sup>2</sup>. La répartition géographique des 65 ans et plus en 2035 variera de 14,7 à 34,6% selon les communes.

La tranche de la population de 65 ans et plus sera plus présente dans les communes proches de la frontière française, le nord de la province de Luxembourg, l'est de la province de Liège et le sud de Charleroi. Elle sera la plus faible dans les communes se situant dans le sud de la province du Luxembourg, dans le Condroz et au sud du Brabant wallon.

Cette disparité s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes de natures culturelle, naturelle et migratoire.

<sup>2</sup> IWEPS - Fiche D017-POP.65+.COM

Cette évolution démographique constitue un enjeu pour les communes wallonnes qui devront apporter une réponse de proximité face à la perte d'autonomie des plus âgés, à la demande croissante de logements de petite taille, aux besoins de mobilité et d'accessibilité aux services et à la nécessaire maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Vieillir est également un enjeu pour la personne : celui de vivre longtemps dans les meilleures conditions possibles, en bonne santé physique et mentale, en conservant son pouvoir de prise de décision et en se voyant confier une utilité sociale reconnue de tous.

C'est donc l'ensemble des politiques publiques locales de logement, de transport, d'urbanisme, de

tourisme, de santé, de services sociaux et d'aide à la personne qui sera concerné.

Ces adaptations auront un impact sur les finances publiques. Si le fédéral assure la prise en charge des pensions et des soins de santé et les régions celle des structures d'accueil et des services d'aide à domicile, les collectivités locales n'en seront pas moins fortement sollicitées. Elles devront en effet financer leur offre supplémentaire de services et d'infrastructures de proximité tout en tenant compte du manque à gagner fiscal attendu au travers du rendement de l'impôt sur les revenus. Les répercussions budgétaires seront toutefois très variables d'une commune à l'autre<sup>3</sup>.

## S'IL EST ANTICIPÉ, LE VIEILLISSEMENT PEUT ÊTRE UNE OPPORTUNITÉ POUR LA SOCIÉTÉ

Le vieillissement de la population est souvent perçu sous l'angle de la prise en charge des personnes âgées et du coût engendré pour la collectivité. On évoque beaucoup moins les retombées positives que cette évolution démographique engendre et qui en relativise le coût.

Pourtant, le vieillissement de la population est une formidable opportunité à saisir, sur le plan économique mais aussi pour repenser la manière de vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale.

La création de nouveaux emplois et de nouveaux métiers en lien avec des produits et des services de proximité correspondant aux besoins des personnes âgées est en effet un vecteur de croissance important. Ce sont des emplois d'aides à domicile, aides-soignants et infirmiers mais surtout les emplois créés dans le secteur de l'adaptation des produits existants (même les plus courants), des loge-

ments, des transports ou ceux liés au développement de nouvelles technologies venant en support à l'encadrement humain (matériel médical, téléassistance, objets connectés, ...).

Le vieillissement de la population peut également être vecteur d'innovation sociale. Les collectivités locales peuvent en effet s'appuyer sur le dynamisme des seniors et leurs apports à la société. En partageant leur vécu, leur expérience ou leurs anciennes compétences professionnelles avec les autres générations dans le cadre d'activités bénévoles, les seniors contribuent à tisser des liens sociaux et à créer de nouvelles solidarités. C'est également pour eux la garantie d'un vieillissement actif et de leur inclusion dans la société.



**Le vieillissement de la population est une formidable opportunité à saisir, sur le plan économique mais aussi pour repenser la manière de vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale.**



<sup>3</sup> « Impact du vieillissement pour les acteurs locaux » Analyse. 2016. Belfius Research.



« **Plus qu'ailleurs, les collectivités rurales seront amenées à développer des solutions alternatives adaptées, accessibles et diversifiées.** »

Bien vieillir lorsque l'on vit en milieu rural, où l'accès aux services de soins et de santé de première ligne, aux services sociaux ou encore aux commerces de proximité est moins aisé qu'ailleurs, pose un certain nombre de défis pour les personnes âgées comme pour l'ensemble des habitants.

L'éloignement accroît considérablement la nécessité d'informer les personnes âgées et leurs aidants proches des différents services dont elles peuvent bénéficier. Il accentue également le besoin de coordonner et de compléter les dispositifs d'accompagnement à domicile existants.

Plus qu'ailleurs, les collectivités rurales seront donc amenées à développer des solutions alternatives adaptées, accessibles et diversifiées. Mais le milieu rural présente aussi des atouts pour bien vieillir, sur lesquels les communes peuvent s'appuyer.

L'échelle du village ainsi que la persistance d'une culture de la solidarité peuvent faciliter l'accès de la personne âgée à un soutien de proximité. Le milieu rural est alors un environnement propice pour développer autour d'elle un réseau

local de solidarité où la famille, les voisins, les amis, les bénévoles et les professionnels de la santé, de l'aide et du bien-être veillent ensemble sur elle.

La résolution de certains enjeux propres au milieu rural est liée à un soutien de la Région pour les matières relevant de la compétence de celle-ci, notamment en matière de structures d'accueil et d'hébergement.

Le nombre de structures d'accueil de jour, permettant aux personnes âgées vivant chez elles de maintenir un lien social et de conserver une certaine autonomie, est insuffisant. Les normes en vigueur permettant de bénéficier de subventions sont en effet inadaptées au milieu rural. Ainsi, les centres d'accueil de jour doivent impérativement être liés à une maison de repos ou à une maison de repos et de soins. Il conviendrait de pouvoir les dissocier.

Les maisons de repos souffrent également de normes exigeantes en regard des réalités rurales et les subsides sont difficiles à obtenir. La solution d'un placement doit rester le dernier recours lorsque les formules intermédiaires ne suffisent plus.





## AGIR AU NIVEAU COMMUNAL : POURQUOI ET AVEC QUELS OUTILS ?

---

### AGIR DANS LE MILIEU DE VIE DES PERSONNES EST DÉCISIF

La plupart des personnes âgées désirent rester actrices de leur vie et continuer à vivre le plus longtemps possible dans leur environnement familial, à proximité des membres de leur famille et de leurs connaissances.

Concrètement, c'est là qu'il convient de :

- > faire connaître les services et solutions existants pour que chacun puisse bénéficier de l'aide dont il a besoin (page 12),
- > développer des dispositifs qui intègrent et permettent aux aînés de participer activement à la vie sociale (page 16),
- > soutenir les personnes fragilisées et leurs proches en développant des réseaux d'aide tout en bénéficiant de l'expertise de professionnels (page 20),
- > faciliter l'accès aux soins de première ligne, mettre en place des actions de prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé et améliorer la qualité de vie (page 26),
- > mener une politique dynamique de logements Amis des Aînés pour qu'ils restent autonomes et gardent leur lien social (page 30),
- > aménager les espaces et les bâtiments publics pour les rendre accessibles, conviviaux et accueillants en respectant les normes obligatoires (page 36),
- > développer et combiner les solutions de mobilité (page 40),
- > soutenir les commerces et les services de proximité pour rencontrer les besoins parfois spécifiques et rendre la commune attractive (page 44).

Le vieillissement de la population est un phénomène d'ampleur planétaire. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a longuement cherché comment favoriser le vieillissement actif et en bonne santé de chacun tout en tenant compte des systèmes de protection sociale existants.

L'OMS conclut qu'il est possible de concilier avec succès ces deux objectifs si on agit globalement sur l'ensemble des facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui influent sur la santé et le bien-être des personnes âgées et cela à trois niveaux : celui des politiques publiques, celui du milieu de vie de la personne et enfin celui de la personne elle-même.

Les réponses doivent donc se baser sur un diagnostic et être cohérentes et coordonnées entre elles dans une stratégie. De plus, elles doivent permettre à chacun d'être acteur de son vieillissement, de le vivre au mieux plutôt que de le subir. Ce point est essentiel pour que les collectivités n'aient pas à supporter seules la charge du vieillissement.



La réflexion de l'OMS a été opérationnalisée, en 2002, dans l'approche Villes Amies des Aînés (VADA), une démarche de proximité, participative, intégrée dans une stratégie globale centrée sur la personne et sa qualité de vie mais mise en œuvre au bénéfice de tous. Cette démarche s'articule autour des huit dimensions qui influencent la santé et la qualité de vie des personnes âgées. Concrètement, les communes tentent d'adapter leurs structures et leurs services afin que les aînés puissent pleinement participer à la vie de la société. Cette démarche, soutenue par la Wallonie dans le cadre du projet pilote WADA, n'est pas subsidiée mais permet de s'inscrire dans le Réseau mondial VADA de l'OMS et d'en obtenir le label.

« *Ne faites pas pour nous mais faites avec nous* » : VADA propose une participation active des aînés dans la démarche. Une réflexion participative, avec les aînés, sur comment prendre en compte le vieillissement de la population dans les différentes politiques sectorielles, en est la première étape. Un coordinateur de projet est d'ailleurs engagé pour animer et structurer cette participation.



### Commune en santé

Commune en santé, une autre initiative de l'OMS, guide la Commune dans ses actions pour améliorer l'état de santé, la qualité de vie et le bien-être physique, psychique et social de sa population. Elle considère que la santé n'est pas uniquement une question de soins mais qu'elle dépend des conditions de vie familiale et scolaire, de la qualité des espaces publics et de l'environnement, de la vigueur et de la diversité de son économie, des conditions d'accès aux services et de la richesse de la vie culturelle.



Villes Amies des Aînés et Commune en santé ont en commun d'être des démarches de proximité, transversales, participatives et centrées sur la personne et sa qualité de vie. Toutes deux sont mises en œuvre au bénéfice de tous et intégrées dans une stratégie globale.

Autant de caractéristiques qu'elles partagent avec les ODR mises en œuvre dans les communes rurales wallonnes et qui apportent déjà, implicitement, un certain nombre de réponses aux demandes de la population vieillissante.

C'est le cas au travers de la mise en place de projets de logements intergénérationnels ou adaptés, de maisons de village et de maisons multi-services, d'aménagement et d'équipement des espaces publics, de solutions de mobilité alternative et de soutien aux initiatives pour un mieux vivre ensemble. La santé n'y est pas explicitement intégrée mais des actions préventives, comme l'installation d'agrès par exemple, y sont cependant présentes.

La consultation et la participation des aînés peuvent aisément être organisées au sein d'un Conseil Consultatif Communal des aînés (CCCA),

en suivant le cadre de référence<sup>4</sup>. Le CCCA joue un rôle majeur d'avis et de conseils dans nombre d'initiatives communales, en plus de l'organisation d'activités plus récréatives. La décision d'en créer un revient à la Commune. Il serait cependant dommage de s'en passer.

**Mener une politique de vieillissement actif et en bonne santé dans le cadre d'une ODR est donc une opportunité pour une commune rurale. En effet, l'ODR permet d'apporter une réponse globale en agissant au bénéfice de tous les habitants, y compris des seniors, en menant des actions transversales et en assurant la participation de chacun. Il présente l'avantage, et non des moindres, d'intégrer les réponses au vieillissement de la population dans une politique existante et financée afin de maximiser les économies d'échelles.**

Ce sont ces solutions concrètes et réussies, nées des ODR ou d'autres initiatives européennes ou mondiales, que nous vous présentons dans les pages suivantes.



T. Bruls

<sup>4</sup> Article 1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et la circulaire du 2 octobre 2012.



# INFORMER

## POUR FAVORISER LE BIEN VIEILLIR

Peu de personnes, notamment dans la tranche d'âge 45-60 ans, anticipent leur vieillissement et la perte progressive d'autonomie qui y est souvent associée. Le moment venu, il est souvent nécessaire de combler de manière efficace le déficit d'informations sur les solutions disponibles. Informer sur les services et solutions existant à l'échelle locale apparaît dès lors comme une action peu coûteuse et indispensable afin d'inciter chacun à préparer son propre vieillissement.

### SOMMAIRE

Diffuser une information fiable et compréhensible sur les solutions existantes

Informier pour inciter chacun à devenir acteur de son vieillissement !

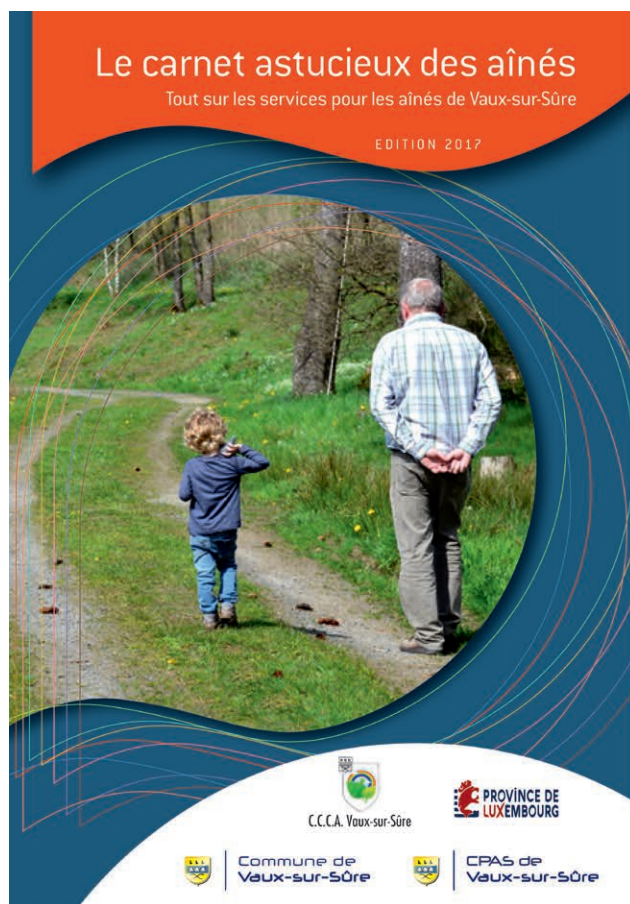
Organiser un salon des aidants proches



## DIFFUSER UNE INFORMATION FIABLE ET COMPRÉHENSIBLE SUR LES SOLUTIONS EXISTANTES

Publier un guide des aînés est assez fréquent. L'intérêt d'un tel document, sa facilité d'emploi et son utilité dépendent fortement de la structuration des informations qui y sont reprises. Voici quelques idées pour élaborer un outil efficace.

- > Le guide répondra à des questions pratiques précises : où trouver une aide, un conseil, un service sur des thématiques telles que la santé, l'isolement, la précarité, le bien-être, les droits, l'aménagement ou l'adaptation d'un logement, la prévention des chutes, ...
- > pour ce faire, le guide listera exhaustivement les services et commerces locaux tout en veillant à insérer les coordonnées de prestataires extérieurs pour assurer les besoins non couverts,
- > la mise en forme et la taille des caractères renforceront la lisibilité et la compréhension des informations et garantiront une utilisation quotidienne par la population. Chaque thématique pourra par exemple être identifiée par une couleur spécifique,
- > le guide sera distribué à la population, en toutes-boîtes par exemple ou, aux plus âgés, par les membres du CCCA. Des exemplaires pourront également être déposés chez quelques prestataires-clés (soins, services, associations, maisons médicales, ...),
- > une version électronique du guide pourra être postée sur le site internet communal : beaucoup d'aînés le consultent et cela permet de faire évoluer son contenu,
- > **l'adhésion des élus, celle des services communaux et des principales associations actives sur la commune favoriseront les collaborations et garantiront la réussite du projet,**
- > l'implication des aînés, notamment via le CCCA, aidera à sa réalisation par des compléments d'informations et des avis éclairés.



## SOMMAIRE

<b>1. SANTÉ</b>		<b>4. LOISIRS</b>	
1.1. Médecine générale	5	4.1. Ciné-club	29
1.2. Pharmacies	6	4.2. Clubs de 3x20	29
1.3. Kinésithérapeutes	6	4.3. Loisirs du CPAS de Vaux-sur-Sûre	30
1.4. Kinésologue	7	4.4. Syndicat d'initiative de Vaux-sur-Sûre	31
1.5. Psychomotricien	7	4.5. Biblobus provincial	32
1.6. Infirmiers à domicile	8	4.6. Troupes de théâtre amateur	33
1.7. Dentistes	9	4.7. Radio locale	33
1.8. Logopèdes	9	4.8. Fanfare	33
1.9. Centres hospitaliers	10	4.9. Chorales	33
1.10. Maisons de repos	11		
1.11. Autres	11		
<b>2. SERVICES À DOMICILE</b>		<b>5. SERVICES DE PROMITÉ</b>	
2.1. Services d'aide à domicile	13	5.1. Administration communale	35
2.2. Services de coordination	13	5.2. CPAS de Vaux-sur-Sûre	36
2.3. Repas chauds	14	5.3. Police	37
2.4. Titres-Services	15	5.4. Parc à conteneurs	37
2.5. ALE	15		
2.6. Télévigilance	16	<b>6. CULTÉ</b>	
2.7. AVIQ (anciennement AWIPH)	17	6.1. Paroisses catholiques	39
2.8. Adaptation et aides au maintien à domicile	18	6.2. Centre d'action laïque	39
2.9. Prêt de matériel sanitaire ou ergonomique	19	<b>7. NUMÉROS UTILES</b>	
2.10. Solitude	19	7.1. Aide psychologique par téléphone	41
2.11. Répit	20	7.2. Groupes d'entraide et de soutien	43
2.12. Accompagnement des personnes en fin de vie	22	7.3. Environnement	44
		7.4. Appels d'Urgences	45
<b>3. MOBILITÉ</b>		<b>8. BÉNÉVOLAT</b>	47
3.1. A Vaux-Services	25	<b>9. NOTES</b>	49
3.2. Conseillère en mobilité	26	Table des matières	52
3.3. Autres	26	Liste des membres CCCA	53
3.4. Transports en commun	27		

3

Un titre attractif et un sommaire reflétant la diversité du contenu pour un cahier réalisé par le CCCA principalement, avec le soutien de la commune : 3.500 € pour l'impression de 750 exemplaires et une mise en page par un graphiste professionnel.

A noter aussi la possibilité d'inscrire des informations personnelles utiles : médecin traitant, personnes de contact, hôpital souhaité, intolérances ou précautions à prendre en compte ....

## INFORMER POUR INCITER CHACUN À DEVENIR ACTEUR DE SON VIEILLISSEMENT !

Tout qui prépare son vieillissement aura la satisfaction de maintenir sa qualité de vie plutôt que de subir sa perte d'autonomie. Cela permet aussi de retarder de plusieurs années la prise en charge par la collectivité ! Une campagne ciblée à destination des quinquagénaires, souvent confrontés eux-mêmes au vieillissement de leurs parents, permettra de les informer sur les loisirs, les activités sociales et

culturelles qui leur sont destinés mais aussi de les sensibiliser à l'anticipation de leur propre avancée en âge.

Par ailleurs, des campagnes d'informations soulignant les apports des aînés, comme par exemple les activités bénévoles, contribueront à leur intégration sociale ainsi qu'à leur respect.





## ORGANISER UN SALON DES AIDANTS PROCHES

---

De plus en plus de communes organisent un salon où rencontrer tous ceux qui apportent aides, conseils et solutions. Nommer cet événement « Salon des aidants proches » permettra d'attirer un

autre public que celui des personnes fragilisées et donc de favoriser l'anticipation par chacun de son propre vieillissement.



# SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

## INTÉGRER ET IMPLIQUER LES ÂÎNÉS DANS LA VIE SOCIALE



Le besoin est double : intégrer et soutenir. D'un côté, les jeunes retraités se sentent moins utiles et souhaitent développer de nouveaux liens au travers d'activités bénévoles. De l'autre, les personnes fragilisées et leurs proches ont besoin de soutien car les services à domicile ne suffisent pas.

Une Commune peut facilement aider ou mettre en œuvre des initiatives citoyennes qui feront le lien entre ces deux besoins. Intégrer les bonnes volontés pour soutenir les plus fragilisés apporte des réponses au vieillissement parmi les plus humaines et les plus satisfaisantes. Cette possibilité est d'autant plus utile que 35% des plus de 65 ans vivent seuls et peuvent être confrontés à l'isolement social.

### SOMMAIRE

Agir via l'institution communale

- > Valoriser les apports du Conseil Consultatif Communal des Aînés
- > Former le personnel communal

Favoriser l'implication des aînés et les initiatives citoyennes

- > Disposer d'espaces adaptés
- > Lever les freins au bénévolat
- > Créer un Système d'Echange Local
- > Organiser un soutien communautaire spécifique : le fureai kippu



## AGIR VIA L'INSTITUTION COMMUNALE

### VALORISER LES APPORTS DU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS

Donner au CCCA les moyens d'assurer sa fonction lui permettra d'être plus efficient. Ce peut être en mettant à disposition un animateur à temps partiel, en veillant à ce que la composition du CCCA soit représentative des différents âges et niveaux d'autonomie ou en octroyant un petit budget de fonctionnement.



À **Wanze**, le CCCA dispose de moyens pour réaliser d'initiative et avec créativité différents projets. Ainsi, en 2018, il a assuré la conception et la diffusion d'une brochure *Comment traitons-nous nos aînés ?*, illustrée par un de ses membres. Il a également été associé à la rédaction du guide des aînés. Les représentants du CCCA sont également membres actifs de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et contribuent donc à la mise en œuvre de l'ODR dont le vieillissement de la population est un des thèmes transversaux.



### FORMER LE PERSONNEL COMMUNAL

Être formé à mieux prendre en compte le vieillissement n'est pas que l'affaire des services sociaux. Tous les services sont concernés même celui en charge du site web pour qu'il en adapte l'ergonomie (taille, clarté, facilité d'emploi...) aux aînés surfeurs et qu'il prévoie des actions d'initiation.



Ainsi, le personnel d'**Hannut** a été formé aux points-clés d'un aménagement adapté et sécurisé des espaces publics. À **Malmedy**, tous les services ont été informés de la démarche Ville Amie Des Aînés dans laquelle la Commune s'est engagée.

## FAVORISER L'IMPLICATION DES AÎNÉS ET LES INITIATIVES CITOYENNES

Généraliser les actions de Vivre Ensemble dans lesquelles tous, aînés isolés, adultes actifs ou non, ados ou enfants, chômeurs, ont leur place et peuvent y jouer un rôle, permet de rompre les clichés liés à l'âge et à la méconnaissance mutuelle, crée du respect, du lien et des solidarités.

### DISPOSER D'ESPACES ADAPTÉS

Créées dans le cadre d'une ODR, les maisons de village<sup>5</sup>, maisons rurales et maisons multi-services sont autant d'infrastructures polyvalentes, pouvant répondre à différents besoins et accueillir des activités et services variés afin de favoriser la vie associative et culturelle.



<sup>5</sup> « La maison de village : pour créer des liens et de la cohésion entre les habitants de nos campagnes ». Les cahiers de la Fondation rurale de Wallonie - Cahier n°5

## LEVER LES FREINS AU BÉNÉVOLAT

Si plus de 70% des jeunes seniors disent songer au volontariat, seulement 20% environ en font réellement. Les freins au bénévolat sont le manque de temps, d'information ou la sous-estimation des compétences. Lever ces freins en écoutant les desideratas du bénévole, en répondant à ses questions ou en aidant les demandeurs à mieux définir leurs exigences est donc indispensable.

L'ASBL SENOAH joue ce rôle dans le cadre de son action « Donner de la vie à l'âge, des coups de pouce par les seniors, pour les seniors ». SENOAH reçoit les demandes concrètes de coups de pouce formulées par des seniors via son numéro gratuit et les transmet à une association locale ou à un volontaire. Ces coups de pouce peuvent être divers et variés : ouvrir les volets, déblayer la neige, covoiturier pour une course, partager un café, etc. SENOAH prévoit des garanties et un suivi des demandeurs et des prestataires.

## CRÉER UN SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL

Garantir une forme de réciprocité favorise aussi le bénévolat. Un Système d'Échange Local (SEL) permet d'échanger des services non professionnels, des objets et des savoirs(-faire) au niveau local. Ces échanges sont enregistrés et mesurés selon une

unité commune définie à l'avance, bien souvent le nombre d'heures de prestation. Les membres du SEL peuvent échanger ces unités contre une aide d'un tout autre ordre, apportée par une troisième personne, à un moment différent.



Ainsi, le SEL de **Wames** compte 75 membres qui peuvent être une personne, une famille, un ménage ou une association. L'adhésion est ouverte à tous sur base volontaire. Les membres, dont la moitié sont des seniors, sont informés des offres et des demandes de services locaux qu'ils échantent ou troquent contre des objets. Pouvoir ainsi rendre de menus services contribue à maintenir le lien social et le sentiment d'utilité de ces seniors et le principe de l'échange leur apporte une aide bien utile pour des tâches devenues compliquées ou qu'ils ne maîtrisent pas (p.ex. s'initier à l'informatique...).

## ORGANISER UN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE SPÉCIFIQUE : LE FUREAI KIPPU

Au Japon, il existe un SEL organisé à l'échelle du pays exclusivement consacré à l'aide aux aînés. Chacun peut aider un senior sur base volontaire et recevoir des unités « fureai kippu » à échanger pour

l'aide à un parent ou à épargner pour soi-même. Ce soutien communautaire est réputé efficace, sûr, et gratifiant pour les aidants. Les aînés le préfèrent aux aides professionnelles rémunérées.



# SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

## SOUTENIR LES PERSONNES FRAGILISÉES ET LEURS PROCHES

La majorité des personnes âgées souhaitent vieillir chez elles car elles y trouvent leurs repères et s'y sentent en sécurité. Pour certaines, l'accompagnement par les proches est suffisant pour les aider à accomplir les gestes du quotidien. Mais d'autres sont isolées ou représentent une charge de travail trop lourde pour les aidants proches. La collectivité doit alors apporter un soutien à ces personnes fragilisées ainsi qu'à leurs proches. Voici quelques initiatives parmi d'autres permettant de le faire efficacement.

3



### SOMMAIRE

Développer les réseaux de soins ou d'aide et soutenir les aidants

- > Un(e) assistant(e) de vie en soutien aux aînés fragilisés
- > Le service Jamais Seul
- > Le réseau HESTIA de la Croix-Rouge
- > Offrir du répit aux aidants proches

Disposer d'un soutien extérieur pour gagner en temps et en efficacité

## DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE SOINS OU D'AIDE ET SOUTENIR LES AIDANTS

### UN(E) ASSISTANT(E) DE VIE EN SOUTIEN AUX AÎNÉS FRAGILISÉS



Le poste d'assistant(e) de vie, créé par le CPAS de **Modave**, a pour mission d'identifier les besoins et souhaits des personnes âgées et de leur proposer des aides appropriées via les services existants. Ainsi, ces personnes peuvent garder leur autonomie et rester à domicile plus longtemps.

Ce service de proximité et de confiance apporte aux aînés qui en ont besoin un accompagnement dans les difficultés de la vie quotidienne. Concrètement, il peut les aider dans toutes leurs démarches, qu'elles soient d'ordre administratif, liées à leur santé ou à leur bien-être. Cela peut concerner les repas, les déplacements, une demande de reconnaissance de handicap ou de carte de stationnement, l'aménagement ou l'entretien de

l'habitation, la coordination avec les services de soins à domicile, etc.

Par ailleurs, la relation ainsi créée avec la personne âgée permet de repérer des situations précaires donnant droit à certaines aides sociales, contribuant donc à améliorer sensiblement la qualité de vie de la personne.

### LE SERVICE JAMAIS SEUL

Ce service est composé d'une assistante de vie et d'une assistante sociale chargées de développer une culture Ville Amie Démence. Le service a pour rôle de soutenir, d'entourer et de conseiller des personnes désorientées voire démentes (type

Alzheimer) et leur famille. Il a également pour mission de développer des formations auprès de tous les intervenants éventuels (personnel communal, police, commerçants, ...) de la commune.





## LE RÉSEAU HESTIA DE LA CROIX-ROUGE



Le **réseau HESTIA de la Croix Rouge** organise des visites hebdomadaires au domicile des personnes qui se sentent seules. L'objectif de ces visites est de partager des moments de convivialité et/ou de rendre de petits services, réguliers ou occasionnels. Ces visites sont effectuées gratuitement par des bénévoles formés à l'écoute, à l'accompagnement et à l'identification des premiers signes d'une perte d'autonomie. HESTIA s'adresse à toute personne ou famille isolée par sa situation sociale ou familiale, sa situation économique, son état de santé ou son âge.



## OFFRIR DU RÉPIT AUX AIDANTS PROCHES

Les solutions ci-dessous procurent régulièrement du répit aux aidants proches, le plus souvent les conjoints eux-mêmes âgés ou la famille, tout

en permettant à la personne aidée ou isolée de maintenir le lien social et d'entretenir ses fonctions cognitives par les activités proposées.



À Wellin, la **Maison d'Accueil Communautaire des Aînés** (MACA) accueille, deux fois par semaine, une vingtaine d'aînés malgré le handicap ou la maladie de certains. Ils viennent y vivre une journée à caractère familial en participant à des projets élaborés ensemble (un potager, des excursions, un four à pain, ...) et à des activités favorisant les échanges, comme la préparation du repas de midi.

Les clés du succès ? La MACA est située dans la Maison des Associations de Wellin issue de l'ODR et a été élaborée en partenariat avec l'ASBL Aide à Domicile en Milieu Rural. La responsable est aidée par une dizaine de bénévoles et des personnes en réinsertion qui viennent y faire leur stage. De nombreux partenariats y sont mis en place : les aînés deviennent modèles pour une école professionnelle de coiffure, un groupe de théâtre amateur donne des représentations, le tarif reste accessible et est réduit pour les couples et les bénéficiaires de l'aide sociale.



Un **centre d'accueil de jour** fonctionne sur les mêmes principes d'accueil et d'activités que la MACA mais doit être agréé par la Région wallonne car il vise un public moins autonome nécessitant plus d'encadrement. Les normes sont précises : nombre d'encadrants et leur qualification, adossement à une maison de repos ou de repos et de soins, organisation d'un transport pour les personnes accueillies.

Créer un centre d'accueil de jour est donc plus lourd. De plus, il est difficile d'atteindre l'équilibre financier malgré les aides à la création (60%) et au fonctionnement. Un complément à charge de la personne peut être dissuasif pour les petits revenus.

Un **Alzheimer café** est un lieu de rencontre non médicalisé qui permet aux personnes souffrant de troubles cognitifs d'exprimer leur désarroi et leurs difficultés de manière informelle et d'échanger des petits trucs qui améliorent le quotidien. Cette initiative de la ligue Alzheimer ASBL leur permet de continuer à vivre dans la dignité mais aussi de briser le tabou et la solitude qui vont souvent de pair avec la maladie.

## DISPOSER D'UN SOUTIEN EXTÉRIEUR POUR GAGNER EN TEMPS ET EN EFFICACITÉ

---

Chaque Province apporte un soutien, qui peut être méthodologique et/ou financier. La Province de Namur, par exemple, accompagne les communes dans les démarches Amies des Aînés. La bourse « Bien vieillir en Province de Luxembourg » est attribuée par un jury composé principalement d'aînés à des initiatives innovantes avec un budget annuel de 20.000€.

Les Conseils Consultatifs Provinciaux des Aînés soutiennent activement les CCCA de leur province, notamment en organisant des formations pour leurs membres.

Certains organismes ou associations soutiennent les citoyens et les collectivités locales en les aidant à mettre en œuvre les solutions adéquates par leurs conseils et leur expertise.



**Respect Seniors**, l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des seniors sensibilise et agit quand il y a risque de comportement abusif. Outre des formations ciblées, Respect Seniors met un numéro d'appel unique à disposition pour en parler dans le respect du secret professionnel. Ce service s'adresse aux aînés, à leurs familles et proches ainsi qu'aux professionnels.



Le **Bien Vieillir** est une association qui défend une vision positive et réaliste de l'avancée en âge et qui soutient un accompagnement bienveillant des personnes âgées. Le CPAS de La Bruyère a fait appel à son expertise pour définir et mettre en place les actions de soutien aux aînés. La réalisation du diagnostic par le CCCA en a ainsi été facilitée. Les pratiques d'accompagnement des aînés de la commune ont été renforcées par des outils et des échanges autour de situations critiques, afin d'en comprendre les causes et de co-construire des réponses. Toute l'équipe sociale du CPAS a été impliquée et formée aux enjeux du vieillissement et à la détection précoce de la démence. Point fort de l'initiative : la personne en charge du soutien et de l'accompagnement des aînés et de leurs aidants proches assure la coordination de ce projet avec les autres actions communales (cohésion sociale, santé, étés solidaires...).







# PRÉVENIR ET SOIGNER

## POUR UN VIEILLISSEMENT ACTIF ET EN BONNE SANTÉ

Viellir ne s'accompagne pas forcément de maladies : deux tiers des seniors se disent en bonne santé et heureux. D'autres, cependant, perdent leur autonomie ou souffrent de pathologies lourdes ou chroniques. Leur part grandissante va accroître la demande de soins alors que la pénurie de professionnels de la santé est déjà sensible en milieu rural.

À côté des initiatives visant les soins de première ligne, les actions de prévention et de promotion de la santé pour une meilleure qualité de vie et rendant chacun acteur de sa santé bénéficieront au bien-être et à la santé de tous et des seniors en particulier.

### SOMMAIRE

Faciliter l'accès aux soins de première ligne

- > Les Associations de Santé Intégrée (ASI)
- > Les actions de soutien de la commune

Agir pour la qualité de vie et rendre chacun acteur de sa santé !



## FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE PREMIÈRE LIGNE

Il faut pour cela travailler en partenariat avec les professionnels de la santé. Ils sont d'ailleurs les bénéficiaires des soutiens prévus. Ces professionnels peuvent s'organiser à des degrés divers : permanence occasionnelle tenue dans un local dédié, partage de locaux et même création d'une véritable pratique de groupe dans une maison médicale, selon leur volonté de se structurer.

### LES ASSOCIATIONS DE SANTÉ INTÉGRÉE (ASI)

La Région wallonne aide à la création d'ASI qui permet la mutualisation d'un espace adapté, d'équipements spécifiques et d'un accueil du patient. Le passage d'un spécialiste est facilité par un local approprié. Une ASI a également pour mission de mener des actions communautaires de prévention et d'éducation à la santé et sert d'observatoire de

la santé local. Pour être agréé comme tel, le projet doit associer au moins trois professionnels (médecins généralistes, infirmiers et kinésithérapeutes). Ce dispositif est un réel avantage pour les professionnels et est appréciable pour les patients peu mobiles. Il contribue au maintien à domicile des aînés.



Face au constat que les médecins généralistes de **Tintigny** vieillissent et arrivent en fin de carrière, la Commune a créé des cabinets médicaux pour attirer de nouveaux médecins sur son territoire. En outre, les médecins généralistes se sont regroupés au sein d'une ASBL Médecins de Village et ont sollicité la bourse provinciale pour une aide à la structuration de la pratique de groupe. Une secrétaire assure un accueil téléphonique et la prise de rendez-vous pour les différents médecins de l'ASBL. Cette infrastructure est située à proximité des locaux de l'ASBL Postes Médicaux de Garde Luxembourg-Dinant, ainsi que la maison de garde (1733).

Un guichet unique a été mis en place par la **Province du Luxembourg** pour lutter contre la pénurie de médecins généralistes ([www.santeardenne.be](http://www.santeardenne.be)). Il dispose d'entrées à l'attention des étudiants, des assistants, des médecins généralistes et des patients. Le but est, d'une part, d'attirer des médecins généralistes en milieu rural et, d'autre part, de fournir des informations sur l'offre de médecine générale.



## LES ACTIONS DE SOUTIEN DE LA COMMUNE

Différentes actions peuvent être mises en œuvre par la Commune pour inciter les professionnels de la santé à s'organiser :

- mettre à disposition un local dédié à l'accueil occasionnel de praticiens,
- leur louer un bâtiment à un loyer modeste. Ce bâtiment et son aménagement peuvent être financés en partie par le développement rural. Libin, Fauvillers, Habay, Vielsam parmi d'autres ont soutenu de la sorte la création d'un Centre de Santé Rurale, d'antennes ou de maisons médicales. Ce type d'initiative est vivement encouragé en Province de Luxembourg (guichet unique),

- aménager un logement pour des stagiaires ou des assistants en médecine dont l'arrivée est appréciée des professionnels. Un stage sur trois débouche sur une installation définitive,
- s'engager à faciliter l'accès aux soins grâce aux solutions de mobilité comme un taxi social par exemple.

Début 2018, le ministre de la Ruralité a d'ailleurs lancé un appel à projets pour soutenir la mise à disposition par les Communes de cabinets ruraux et de logements afin de favoriser les collaborations entre médecins et leur installation en milieu rural. La Fondation Roi Baudouin soutient aussi régulièrement différents projets pour améliorer l'accès aux soins de santé ou la prévention.

## AGIR POUR LA QUALITÉ DE VIE ET RENDRE CHACUN ACTEUR DE SA SANTÉ !

Pose de bancs et de petits équipements sportifs, soutien à la pratique régulière d'activités physiques et à la mobilité douce, promotion de comportements sains et d'une alimentation de qualité : autant de petites actions de coût modique, menées à l'échelle de la commune, qui contribuent à rendre chacun acteur de sa santé et renforcent la qualité de vie de l'ensemble de la population.



**Frasnes-lez-Anvaing** soutient l'organisation de séances de fitness ou d'autres sports en prévention ou en remède à certaines pathologies. Une cinquantaine de patients frasnois y viennent gratuitement trois fois par semaine sur prescription de leur médecin généraliste.

À **Tellin, Wellin et Libin**, des Ateliers Equilibres sont mis en place par les Communes, les CPAS et les CCCA pour prévenir les chutes chez les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile.







À **Baelen**, la CLDR a conçu un projet d'espace et de jeux intergénérationnels à côté de la maison de retraite, de sorte que les aînés puissent aussi en profiter pour entretenir leur forme. L'idée a été concrétisée lors de chantiers participatifs en utilisant des matériaux naturels et locaux. Ces choix ont permis de contenir le budget.



Le FitnessparK de **Chièvres** se compose d'un ensemble de 10 agrès pour adultes et de 4 jeux pour enfants. Placé dans le parc communal, il concrétise la volonté de la Commune d'y encourager de manière gratuite les loisirs et les activités sportives pour tous, dont les aînés.





# LOGER

## DÉVELOPPER DES HABITATS AMIS DES AÎNÉS ET DIVERSIFIER LES FORMULES

Avoir un logement qui compense la perte de capacité et donne à chacun une responsabilité et une utilité même minimes retarde l'entrée dans la dépendance des seniors et améliore leur bien-être à domicile. Pour ceux qui ne peuvent plus vivre de manière autonome, il manque de formules de logements intermédiaires entre domicile et maison de repos alors qu'elles intéresseraient près d'un tiers des seniors.

### SOMMAIRE

Innover avec l'Habitat Amis des Aînés (HADA)

Construire et gérer les logements adaptables et adaptés

- > Anticiper la nécessité d'adaptation du logement
- > Gérer pro-activement le logement existant

Diversifier les alternatives entre domicile et maison de repos

- > Des logements qu'une Commune peut mettre à disposition de ses aînés
- > Les Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA)

Sensibiliser les habitants à adapter eux-mêmes leur logement à leur projet de vie



## INNOVER AVEC L'HABITAT AMIS DES AÎNÉS (HADA)

Composé de 10 à 20 logements privés, les HADA sont conçus et organisés pour favoriser le lien social et l'entraide, pour donner une responsabilité à chacun afin de maintenir « l'élan vital ». Ils accueillent pour cela des habitants d'âges différents et sont implantés à proximité des services et comportent des espaces partagés pour favoriser l'ouverture aux villageois et les contacts entre voisins. La mutualisation d'équipements sert ce but et diminue les frais. On y trouve aussi des facilités (vidéophone, alarme, ...).

Espaces communs et logements sont adaptés à la perte de capacité des aînés par le respect des principes techniques suivants : des sols plats et sans entraves, un accès et une circulation intérieure aisés et sécurisés, l'absence d'obstacles, une signalétique claire, des garde-corps, des aires de rotation et une largeur suffisante pour un fauteuil roulant, l'accessibilité aux commandes, des éléments de confort, la possibilité de déplacer quelques cloisons légères afin d'adapter rapidement et sans frais l'espace aux capacités des occupants.

Les recommandations du guide HADA réalisé par l'ASBL QUALIDOM sont faciles à appliquer dans de nouveaux projets et peuvent améliorer certains logements publics existants.



## CONSTRUIRE ET GÉRER LES LOGEMENTS ADAPTÉS ET ADAPTÉS

### ANTICIPER LA NÉCESSITÉ D'ADAPTATION DU LOGEMENT

Construire dès le départ un logement adaptable qui se transforme rapidement présente un avantage financier. Le léger surcoût de départ reste inférieur au coût d'une transformation ultérieure. La plateforme wallonne et le guide du logement adaptable vous aideront à concevoir un tel logement.

### GÉRER PRO-ACTIVEMENT LE LOGEMENT EXISTANT

L'installation d'un senior dans un logement plus petit ou en maison de repos libère un logement familial dont la gestion peut éventuellement être confiée à un opérateur public comme une agence immobilière sociale.



C'est ce que propose le CPAS de **Gerpennes** aux seniors qui entrent en maison de repos. Ils reçoivent ainsi un loyer tout en restant propriétaires de leur bien.



Au **Pays-Bas**, une partie croissante des logements publics sont Amis des Aînés. Chaque personne a la possibilité d'y accéder dès 55 ans et est invitée à tester la formule lors d'un court séjour !

## DIVERSIFIER LES ALTERNATIVES ENTRE DOMICILE ET MAISON DE REPOS

Certains logements permettent aux aînés d'avoir un vrai « chez soi », de conserver leurs activités et relations sociales antérieures tout en bénéficiant des adaptations et de l'entourage dont ils ont besoin.

Les budgets publics pour le logement sont limités. Le Gouvernement wallon recommande donc de nouer différents partenariats. La création d'un lotissement par un promoteur peut être conditionnée à ce qu'il comporte quelques logements adaptés. Des commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM), dont celle de Gembloux, sont déjà attentives à cela.

Les projets citoyens ou associatifs qui diversifieront l'offre sont à considérer sans a priori : un aîné peut souhaiter accueillir un étudiant chez lui (logements kangourou), la création d'un habitat groupé solidaire peut mêler espaces privés et communs avec une entraide dont bénéficiera le senior.

La Commune pourra même soutenir ces projets. Elle peut céder via un bail emphytéotique un terrain à un Community Land Trust en imposant des conditions pour la future construction comme une proportion de logements adaptés ou Amis des Aînés ou encore un plafond sur le prix de revente du bien.

### DES LOGEMENTS QU'UNE COMMUNE PEUT METTRE À DISPOSITION DE SES AÎNÉS

Le logement intergénérationnel mis en œuvre et financé dans le cadre d'une ODR<sup>6</sup> facilite l'entraide et les contacts entre les habitants.



Pour offrir plus qu'un logement, **Martelange** a transformé un ancien hôtel en neuf appartements pour seniors. Le loyer comprend le nettoyage hebdomadaire et l'utilisation d'électro-ménagers communs. Le rez-de-chaussée est loué à un restaurant privé. Son bail prévoit des repas à un tarif accessible aux résidents.



La commune de **Vaux-sur-Sûre** a construit sept maisons en bois de 65m<sup>2</sup>, adaptées aux seniors et à proximité du centre et de ses services. Elle entretient leurs abords et propose des repas à domicile. Des activités ouvertes sont proposées aux seniors dont la mobilité est facilitée par un taxi social (CPAS) et le co-voiturage.



<sup>6</sup> « Le logement intergénérationnel : une solution pour améliorer la qualité de vie des seniors et des jeunes ménages ». Les cahiers de la Fondation rurale de Wallonie. Cahier n°3





Certaines Communes ou leur CPAS ont poussé cette logique jusqu'à créer des résidences-services où les personnes âgées sont logées et bénéficient d'une présence et de services (repas, télévigilance, soins infirmiers et de kinésithérapie, local pour prestataires extérieurs tels des soins pédicures, coiffeur, ...).



## LES MAISONS D'ACCUEIL ET DE RÉSIDENCE POUR L'AUTONOMIE (MARPA)



En France, les MARPA proposent une vingtaine de logements privatifs et des espaces collectifs pour des isolés et des couples. Des activités communes (potager, préparation ou partage des repas, ...) sont possibles mais non obligatoires. La conception des lieux est adaptée et une téléassistance est disponible. Six professionnels assurent une permanence et, au besoin, un accompagnement personnalisé ; ils coordonnent les services et les soins assurés par des prestataires extérieurs (coiffeur, infirmier, ...) dans un local prévu pour cela.

Le concept est proche d'une résidence-services mais avec un loyer plus accessible et une implication plus développée des résidents. Un Conseil de la Vie Sociale où sont représentés les résidents, leurs familles et le personnel dynamise les activités et la gestion de la MARPA. Celles-ci résultent souvent d'un partenariat entre la Commune et une mutuelle.

## SENSIBILISER LES HABITANTS À ADAPTER EUX-MÊMES LEUR LOGEMENT À LEUR PROJET DE VIE

---

Ce peut être par de l'information, voire des incitants financiers en matière d'aménagement, de logement adaptable ou de HADA.

Pour ce qui est de l'information, en Belgique, les ergothérapeutes de SOLIVAL ou la plateforme Bien Vivre chez Soi apportent gratuitement des conseils et des pistes de solutions favorisant l'autonomie, la qualité de vie et surtout le maintien à domicile de la personne en situation de handicap physique, mental ou sensoriel ainsi qu'à leur entourage et aux services d'aide ou d'accompagnement.



En **Suisse** (METAMORPHOUSE) et en **France** (BIMBY), plusieurs Communes organisent l'information et la guidance de propriétaires de plus de 55 ans qui souhaitent à la fois diviser leur logement devenu trop grand et adapter celui-ci en prévision de leur vieillissement. L'ajout d'une annexe et la reconfiguration d'espaces (garage ou combles, ...) permettent la création d'un logement de plain-pied et adapté. Le maintien à domicile des propriétaires y sera plus aisé d'autant plus qu'ils bénéficieront d'un revenu issu de la division du logement. Pour la collectivité, ces projets revitalisent des quartiers vieillissants et la diversification du parc immobilier se fait par une densification du bâti. Afin que les transformations soient de qualité et s'intègrent au mieux, un accompagnement évaluant le potentiel de la maison et la faisabilité technique du projet est offert aux propriétaires. Ces derniers bénéficient également d'informations sur les aspects sociaux, juridiques et les aides disponibles.







# AMÉNAGER

## POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

Les problèmes d'accessibilité ne se résument pas à la présence d'escaliers ou à un accès malaisé pour les chaises roulantes et les déambulateurs. Seniors, enfants en bas âge, femmes enceintes... sont concernés et doivent pouvoir profiter d'aménagements bien pensés.



### SOMMAIRE

Aménager en respectant les normes et les conseils

Intégrer les attentes

Tourisme et accessibilité

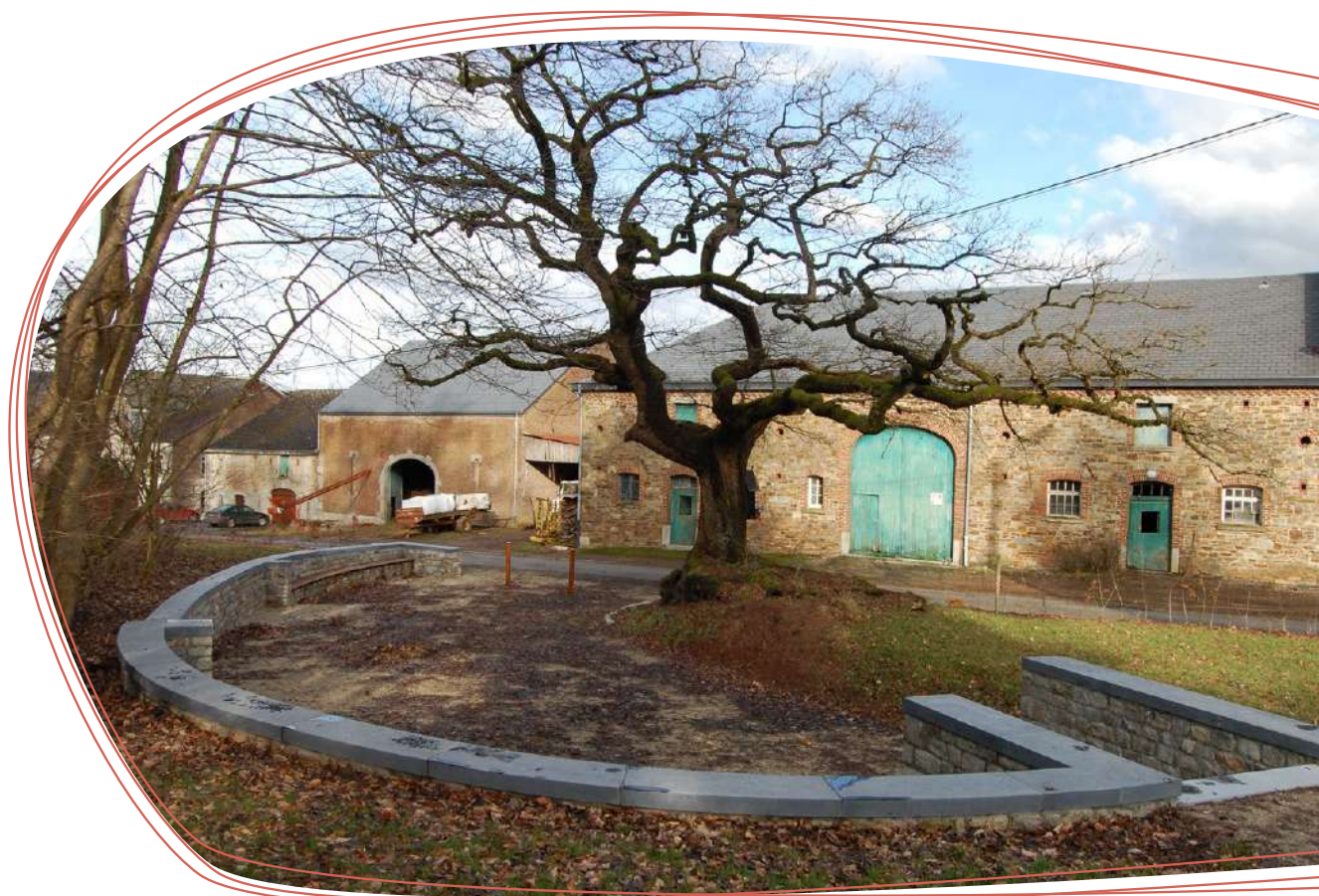


## AMÉNAGER EN RESPECTANT LES NORMES ET LES CONSEILS

Plusieurs guides détaillent les aménagements piétons ou cyclables<sup>7</sup> qui sécurisent la voie publique (éclairage, passage protégé...) ainsi que les équipements de confort (bancs, WC...)<sup>8</sup>. Puisque ces aménagements sont soumis à des normes, ces guides présentent les principes théoriques, les références légales et des prescriptions techniques pour les matériaux.

En termes de financement, le principe à retenir est que le surcoût des aménagements reste raisonnable s'ils sont prévus dès la conception des lieux. Il est donc conseillé de faire l'investissement dès le départ et de rechercher les incitants qui réduiront quelque peu ce surcoût : intervention de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), du Commissariat général au Tourisme (CGT) ou d'Infrasport selon les cas, subside apporté par les provinces ou décroché lors d'un appel à projets.

L'aménagement des bâtiments peut aller au-delà des normes obligatoires pour l'accueil des personnes et la sécurité. À titre d'exemple, le *Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible* publié par le collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles reprend des recommandations pour les personnes à mobilité réduite. Le thème est également traité dans la brochure de l'AViQ dédiée au logement et ses services conseils en accessibilité.



<sup>7</sup> « Guide de bonnes pratiques pour l'aménagement de cheminements piétons accessibles à tous »  
Les Manuels du MET n°10. Octobre 2006

<sup>8</sup> « La mobilité des seniors » La Cémathèque n°43. Septembre 2016



## INTÉGRER LES ATTENTES

La concertation des aînés de différentes générations est recommandée. Le CCCA par exemple pourra suggérer des améliorations et des solutions lors d'une marche exploratoire sur des itinéraires choisis par le groupe en fonction d'une ou plusieurs thématiques telles la sécurité, la mobilité ou l'accessibilité.



À Mussy-la-Ville, dans la commune de **Musson**, la CLDR a réalisé tout un travail de concertation et d'arbitrage avec les utilisateurs de la place du village pour prendre en compte les attentes et souhaits de chacun pour son aménagement. Aujourd'hui, jeunes et aînés s'y côtoient et disposent d'espaces et d'équipements communs.



À Tellin, un projet de l'ODR vise à intégrer systématiquement les notions d'accessibilité pour tous dans les projets et lieux d'activités du territoire. Même les circuits de promenade pourraient être adaptés pour favoriser les loisirs et les déplacements de tous, accroître les interactions entre valides et non valides et renforcer l'attrait touristique.

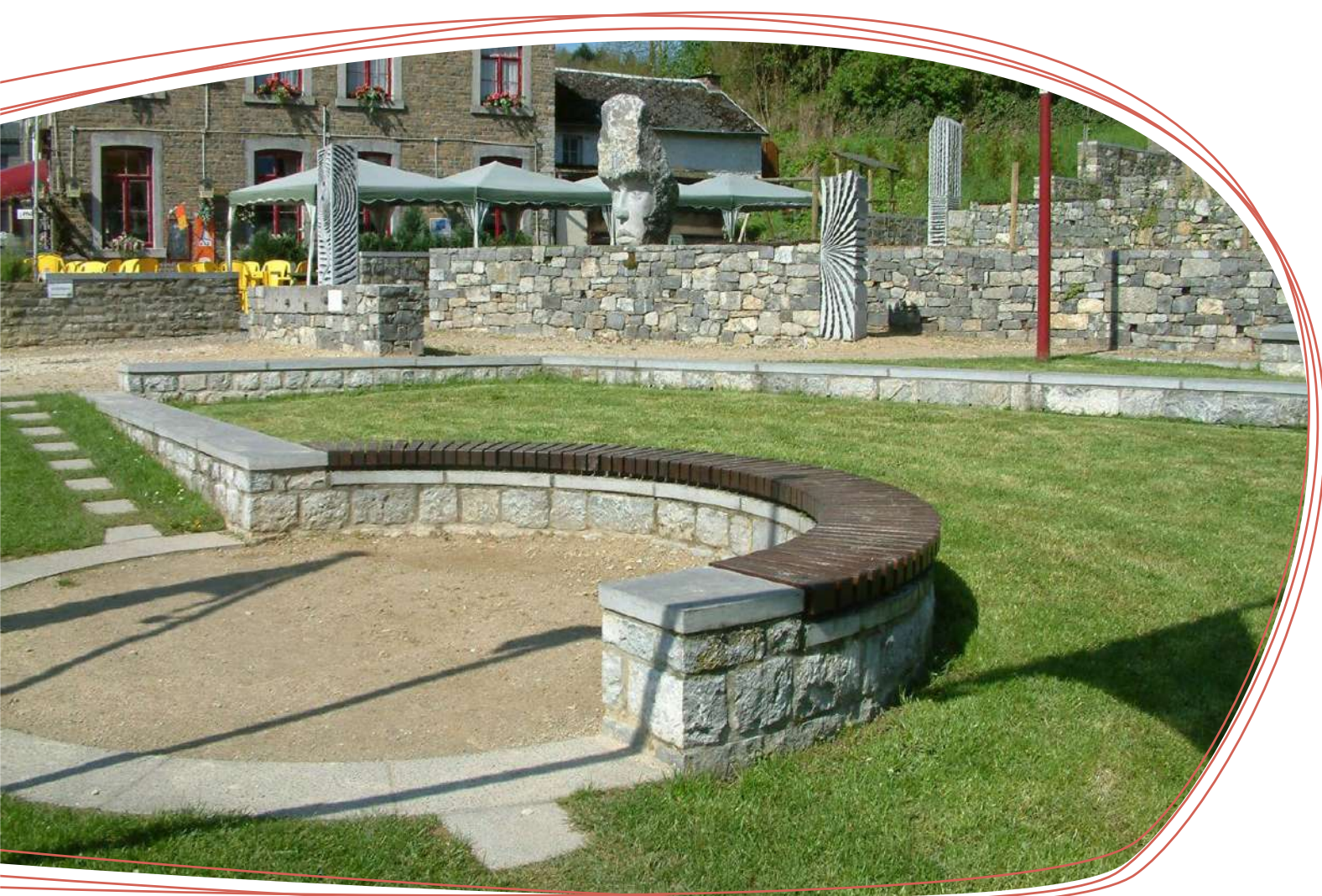


Les aménagements extérieurs font l'objet d'un projet spécifique et complet dans l'ODR d'Anhée. Ainsi, les trottoirs, les emplacements des poubelles et des bancs sont prévus pour faciliter les déplacements des aînés.



## TOURISME ET ACCESSIBILITÉ

Le CGT peut apporter son ingénierie pour développer une offre touristique adaptée et même la subventionner dans certains cas. Le soutien concerne aussi bien les problèmes d'accessibilité ponctuels dans les attractions que l'inscription dans une démarche de destination globale (attractions, hébergements, HORECA) ainsi que la communication sur le produit. Les outils destinés à améliorer l'existant et disposer du label d'accessibilité wallon sont expliqués sur [www.access-i.be](http://www.access-i.be).





# AGIR

## POUR LA MOBILITÉ

La mobilité est un problème pour tout public non-motorisé en zones rurales. Le transport en commun n'y est pas toujours la solution : la fréquence et les horaires de ces transports ne sont pas toujours adaptés.

### SOMMAIRE

Développer des solutions de mobilité dans les ODR

Organiser un Service de Transport d'Intérêt Général (STIG)

S'intégrer dans une centrale de mobilité



## DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DANS LES ODR

Les projets de mobilité douce qui sont mis en œuvre dans les ODR concernent généralement des aménagements de l'espace public bien pensés et sécurisants.

Les ODR compensent également les effets du manque de mobilité, en veillant à l'implantation d'équipements et de logements ainsi que par le financement de maisons multiservices et le soutien aux alternatives numériques, aux maisons médicales, aux commerces ambulants, ...

Enfin, les ODR favorisent aussi l'émergence de solutions citoyennes telles la mise en place de voitures partagées ou de réseaux de conducteurs bénévoles, d'actions encourageant l'usage du vélo ou même l'achat groupé de vélos à assistance électrique pour les jeunes seniors plus particulièrement.



## ORGANISER UN SERVICE DE TRANSPORT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (STIG)

Les services de transport Taxi Seniors, Taxi Caddy, Locomobile sont assez répandus. Disposer de suffisamment de chauffeurs bénévoles et répondre à différents publics sont deux des conditions de réussite. Des facilités peuvent être prévues pour les seniors : élargissement de la zone desservie, priorité en cas de visites médicales, tarif préférentiel, aide d'un accompagnateur au besoin.

Créer un STIG est réglementé et doit notamment respecter les conditions du décret : disposer d'un tarif accessible forfaitaire ou selon le kilométrage, répondre à un ou plusieurs besoins d'intérêt général (accéder aux soins médicaux et aux services, faciliter les sorties ...), tenir un répertoire des courses et un registre des chauffeurs et souscrire une assurance.

Pour le reste, le décret est très souple quant à la formule, le véhicule, les frais d'attente ou la distance maximale qui peut être parcourue. Il permet le recours à des chauffeurs bénévoles ou salariés. La DGO2<sup>9</sup> dispose d'une base de données des STIG et conseille volontiers les exploitants.

Un STIG créé par une Commune ou son CPAS est dispensé de l'agrément demandé à celui porté par une association ou une entreprise à finalité sociale. De plus, le véhicule communal acheté est exempté de la taxe annuelle et une subvention permet l'achat de véhicules non-polluants<sup>10</sup>.

Des aides au fonctionnement peuvent être obtenues lorsque le STIG est reconnu dans le dispositif IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale). Des conditions s'ajoutent alors notamment quant au profil des personnes transportées.



<sup>9</sup> Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (SPW)

<sup>10</sup> <http://www.uvcw.be> - « Subvention aux Pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules non-polluants » Juillet 2016



## S'INTÉGRER DANS UNE CENTRALE DE MOBILITÉ

Une centrale de mobilité fait le relevé exhaustif de tous les acteurs publics et privés de la mobilité. Cette connaissance précise des opérateurs et de leur offre est essentielle. Elle permet de construire avec eux un partenariat sur base des complémentarités possibles et en offrant une mutualisation des moyens. Celle-ci génère des économies et surtout un gain d'efficacité.

Un numéro d'appel unique aux horaires élargis permet à l'utilisateur d'être informé par un opérateur averti de toutes les solutions à sa demande. La centrale peut alors coordonner les solutions en combinant un STIG pour aller prendre le train ou un bus ou organiser une réponse plus personnalisée s'il s'agit d'un senior à mobilité réduite.



V. Germeau



# RENFORCER

## LES COMMERCES ET SERVICES

Commerces et services sont moins nombreux en milieu rural. Permettre à la population d'accéder à une offre suffisante de biens et de services est un réel enjeu. Cela l'est aussi pour le commerçant qui pourra se maintenir s'il dispose d'une clientèle de proximité.



### SOMMAIRE

Améliorer l'accès aux services publics

Sensibiliser les commerces et soutenir leurs efforts par un label « Commerce Ami des Aînés »

## AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

En plus d'aménager l'espace public et les locaux, certaines Communes proposent dans les maisons multiservices des espaces de permanences administratives, un point poste ou encore un espace public numérique (EPN), par exemple.

Un site communal dont l'ergonomie est soignée, facile d'usage pour tous et d'une bonne lisibilité pourra alors également compléter le contact au guichet ou par appel téléphonique.

## SENSIBILISER LES COMMERCE ET SOUTENIR LEURS EFFORTS PAR UN LABEL « COMMERCE AMI DES AÎNÉS »

Une Commune peut créer un label Commerce Ami des Aînés et l'octroyer aux commerces et prestataires de services rencontrant un certain nombre de critères qu'elle aura défini sur trois axes :

- > un accès au magasin amélioré : des places de parking réservées et plus larges à proximité immédiate, une entrée large, de plain-pied ou avec une rampe, une ouverture automatique de la porte, ...,
- > l'accueil et le confort des seniors : une circulation intérieure aisée (largeur des passages, absence d'obstacle ou de carpettes, ...), la présence de deux chaises et de points d'appui si nécessaire, un éclairage suffisant, un étiquetage plus grand et plus lisible,
- le prêt d'une loupe au besoin, un débit plus lent pour les explications, un petit coup de main pour charger dans la voiture, ...,
- > une offre adaptée de produits (baignoire ouvrante, trépied stable, meubles dont la hauteur se règle, pilulier, vêtements ou chaussures aisés à mettre...) et de services (plats cuisinés adaptés, coiffeur à domicile, activités et séjours touristiques, ...) à destination des seniors.

Les participants seront encouragés à élargir leurs offres et à s'entendre entre eux pour accepter les commandes par téléphone, les grouper et organiser un service de livraison à domicile. L'action pourra être couplée avec d'autres initiatives de la commune ou de l'ADL s'il en existe une : chèques-commerce en soutien aux commerces locaux, une monnaie locale...

Le label et la liste des commerces labellisés seront régulièrement cités sur le site et dans les bulletins communaux.



Une belle initiative de maintien d'un commerce local : en 2006, l'épicerie de village de **Meix-Devant-Virton** est à remettre. Ce commerce de proximité était si utile pour les habitants que plusieurs d'entre eux ont créé une coopérative pour la reprendre. La commune les soutient et achète la moitié des parts. L'activité est relancée avec des bénévoles même si les horaires et l'offre de produits sont quelque peu limités.



## CONCLUSION

« **Le vieillissement de la population est inéluctable !** »

Le vieillissement de la population est inéluctable!

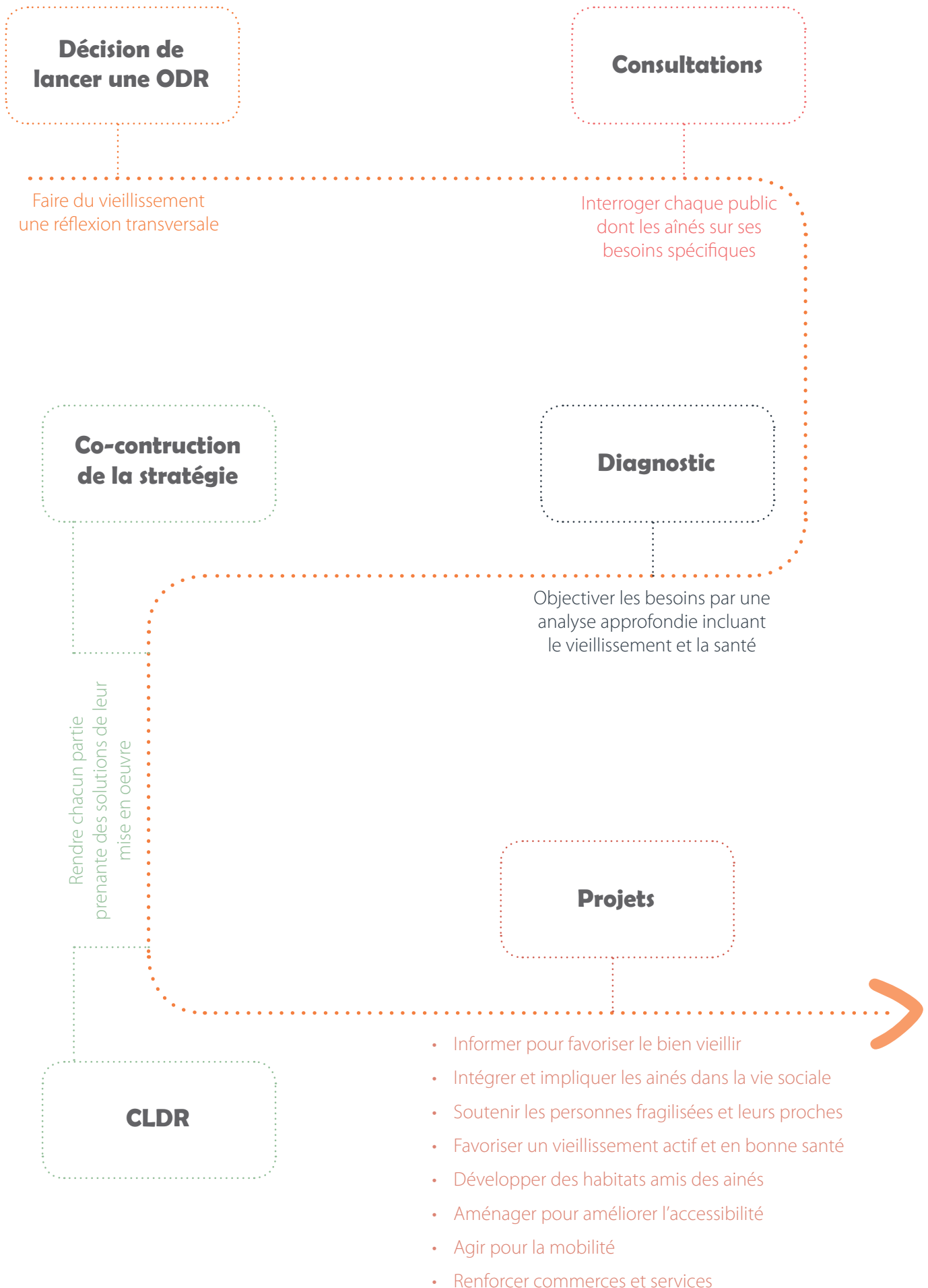
Son impact sera conséquent car il concerne toute la génération des baby-boomers. Il modifiera la structure démographique et l'assiette fiscale des communes. Il bouleversera la nature et la demande de services communaux et publics ainsi que les politiques de cohésion sociale. Mais son impact sera autant positif que négatif : le vieillissement pourra être une chance pour les communes qui auront su l'anticiper.

Les communes rurales disposent de certaines clés pour faire face au défi du vieillissement. L'ODR, par son rôle intégrateur et sa dimension stratégique, par son approche participative et ses possibilités de financement, renforce leur pouvoir d'action. L'ODR permet, au cours de son élaboration et de sa mise en œuvre, d'apporter des réponses cohérentes, coordonnées et basées sur un diagnostic. De plus, elle prend en compte les différentes dimensions évoquées dans ces pages et qui influent directement sur la santé et le bien-être des personnes âgées.

En effet la stratégie ODR :

- concerne toutes les politiques communales de manière intégrée, transversale et à long terme, que ce soit une démarche VADA, de prévention de la santé, de cohésion sociale et de vivre ensemble,
- améliore la qualité de vie qui est un facteur-clé pour un vieillissement actif et en bonne santé,
- favorise la mobilisation de tous (citoyens, élus, associations ou entreprises) et peut financer des équipements structurants : elle relie donc les moyens financiers et les innovations sociales nécessaires,
- bénéficie à l'ensemble de la population, ce qui permet d'intégrer le défi du vieillissement à moindre coût et de le rendre plus facilement acceptable.







Nous terminerons en proposant ces quelques recommandations afin d'intégrer au mieux les réponses au vieillissement dans la stratégie de l'ODR :

- > approfondir le diagnostic en matière de vieillissement et de santé,
- > valoriser le rôle d'avis du CCCA via la CLDR,
- > intégrer les réponses au vieillissement de la population dans toutes les politiques et actions communales,
- > permettre à chacun de jouer un rôle en informant sur les solutions existantes, en favorisant les démarches et les actions citoyennes, grâce à l'appui et l'expertise de structures expérimentées. Votre Commune ne pourra pas répondre seule à tout,
- > sensibiliser chacun à se préparer au bien-vieillir. Rendre chacun acteur de son projet de vie et de son vieillissement est un enjeu essentiel. C'est l'intérêt primordial de la personne elle-même mais c'est aussi celui des Communes afin qu'elles n'aient pas à supporter seules les charges du vieillissement,
- > voir le vieillissement comme une chance... et la saisir en activant de nouvelles solidarités entre générations sous la forme d'actions ou de partenariats d'économie sociale (jardinage, bricolage...), en adaptant son offre touristique, en renforçant le commerce local ou encore en soutenant la labellisation de produits ou de services améliorant réellement le quotidien des seniors.

**Pour en savoir plus sur l'ODR et l'accompagnement de la FRW :**  
**[www.frw.be/odr](http://www.frw.be/odr)**

**Pour des exemples de projets menés dans le cadre des ODR :**  
**[www.odr.frw.be](http://www.odr.frw.be)**











## LEXIQUE

---

ADL	Agence de Développement Local
ASI	Association de Santé Intégrée
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
BPF	Bureau Fédéral du Plan
CCATM	Commission communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CCCA	Conseil Consultatif Communal des Aînés
CGT	Commissariat Général au Tourisme
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CLSP	Centre Local de Promotion de la Santé
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
DGO	Direction Générale Opérationnelle (Service public de Wallonie)
EPN	Espace Public Numérique
HADA	Habitat Ami Des Aînés
IDESS	Initiatives de Développement de l'Emploi dans le secteur des Services de proximité à finalité Sociale
IWEPS	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
MACA	Maison d'Accueil Communautaire des Aînés
MARPA	Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie
ODR	Opération de Développement Rural
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PCS	Plan de Cohésion Sociale
SEL	Système d'Echange Local
STIG	Service de Transport d'Intérêt Général
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VADA	Villes Amies Des Aînés
WADA	Wallonie Amie Des Aînés



**FONDATION RURALE DE WALLONIE**

Parc Scientifique Créalys  
Rue Camille Hubert, 5  
5032 - Isnes  
081/261.882

Retrouvez toutes nos publications sur

**WWW.FRW.BE**

Avec  
le soutien de la



Wallonie



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

x

*Editeur responsable :*

Ir. Francis Delporte, Directeur général  
Parc Scientifique Créalys  
Rue Camille Hubert, 5 - 5032 Isnes

Dépôt légal : D/2018/10418/2 - Juin 2018 - Copyright FRW

